

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration
Jeudi 27 Juin 2019

Année scolaire : **2019/2020**

Numéro de séance : 6

Date de transmission de la convocation aux membres : 6 juin 2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Thiollet

Secrétaires de séance : Mme Penot

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I – Approbation de l'ordre du jour et du PV du conseil d'administration du jeudi 28 mars 2019

II - Vie pédagogique

- ✓ Bilan d'activité du C.D.I.
- ✓ Bilan Vie scolaire (absences, C.V.L.)
- ✓ Bilan sorties et voyages scolaires
- ✓ Bilan de l'infirmerie et du C.E.S.C.
- ✓ Bilan de l'animateur culturel
- ✓ Bilan de l'Association sportive
- ✓ Liste des manuels scolaires 2019/20

III - Vie éducative

- ✓ Voyages et projets scolaires du début d'année 2019/20
- ✓ Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2019/20

IV - Vie financière et matérielle

- ✓ Contrats et conventions
- ✓ D.B.M.
- ✓ Crédits pédagogiques globalisés
- ✓ Concessions de logement
- ✓ Véhicules de service
- ✓ Tarifs de restauration et d'hébergement 2019
- ✓ Modalités d'utilisation du fonds social
- ✓ Proposition d'échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires
- ✓ Point sur les travaux

V – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Jeudi 27 juin 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Monique Thiollet	X						
	Proviseur adjoint	Mme Angélique Roy	X						
	Gestionnaire	M. Jean-François Liénart	X						
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	M. Hakim Djouadou	X		
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	Mme Léonore Moncond'huy Mme Anne Gérard		X X	X				
	Représentant de la Ville	M. Aurélien Tricot		X					
	Vice Président de la Communauté Urbaine	M. René Gibault		X	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris		X	X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. Olivier Blanchard		X	X	Mme Kirch	X		
		Mme Laurence Manoir	X						
		Mme Sonia Pagenot	X						
		M. Philippe Lincio	X						
		Mme Valérie Meyer	X						
		Mme Angélique Poireault	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Peggy Canon	X						
		M. Bernard Hogrel		X	X				
		Mme Annick Lamaix	X						
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Maguy Gouionnet	X					
M. Thierry Dubois			X						
M. Hervé Piquion			X						
M. Pierre-Yves Boutin				x	x	Mme Doudoux-Arnaud	X		
Mme Bernadette Penot			X						
Elèves		Mme Hélène Languereau		X	X				
		M. Gwendoline Pageot		X	X				
		M. Victor Chasseraud	X						
		M. Nils Venier		X	X				
		M. Frederick Hawkins		X	X				
	Mme Lila Zeraali		X	X					

En préambule, Mme THIOULET informe les membres du CA de l'évolution de la configuration de l'équipe administrative pour la rentrée prochaine :

- Mme ROY quitte sa fonction de proviseure adjointe et sera remplacée à la rentrée. La nomination de son ou sa remplaçant-e n'est pas encore actée.
Mme THIOULET remercie Mme ROY pour son travail cette année, son professionnalisme, son enthousiasme et sa réussite.
Mme ROY nous dit avoir passé une très bonne année à son poste au sein du lycée et qu'elle a apprécié le travail avec l'équipe dans sa globalité.
- M. LIENART part lui aussi après 14 ans. Mme THIOULET le remercie pour le travail qu'il a accompli avec sérieux et un grand professionnalisme.
- Mme THIOULET présente M. DJOUADOU, CPE, qui a remplacé Mme GARREAUD à son départ en retraite et jusqu'à la fin de cette année scolaire.

I – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 MARS 2019

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le PV du conseil d'administration du 28 MARS 2019 est voté à l'unanimité.

II - VIE PEDAGOGIQUE

II.A – Bilan d'activité du C.D.I.

Il montre la bonne activité du CDI.

Mme PAGENOT demande s'il peut être demandé un poste de documentaliste en plus à la rentrée pour permettre qu'il puisse rester ouvert le mercredi après-midi entre autre.

Il est à noter un fort engagement de certains élèves au CDI. Mme PAGENOT exprime le souhait que cet investissement puisse être signalé dans le dossier des élèves (Parcoursup) pour valoriser des compétences acquises.

Mme MEYER demande quelles seraient les modalités pour pouvoir le faire.

Mme MANOIR évoque l'idée d'un document partagé.

M. DUBOIS trouve intéressant de découvrir au travers ce document les activités du CDI. La page facebook est aussi un support intéressant de communication.

Il fait remarquer aussi que c'est un lieu très apprécié des élèves qui le fréquentent.

II.B – Bilan vie scolaire (absences, C.V.L.)

Les Absences

L'absentéisme reste un sujet sensible sur lequel les CPE, en particulier, sont vigilants. M. DJOUADOU indique que les chiffres actuels restent assez stables si on les compare avec les années antérieures, même si on remarque une tendance à la hausse. Les chiffres sont globaux et de fait si dans une classe quelques élèves sont très souvent absents cela impacte le taux d'absentéisme de la classe dans son ensemble. Les chiffres sont donc indicatifs mais à pondérer pour cette raison.

M. PIQUION demande s'il existe des comparatifs entre établissements et dans ce cas comment se situe l'établissement par rapport aux autres. M. DJOUADOU n'a pas de comparatif chiffré et il indique qu'il est difficile de comparer des établissements entre eux et que cela n'a pas forcément d'intérêt.

Il est à noter que les « raisons personnelles » sont très largement utilisées pour justifier les absences des terminales en particulier. Des élèves ont pour leur compte de nombreuses absences justifiées par ce motif, ce qui n'est pas sans poser question.

Mme PAGENOT fait remarquer qu'une fois que le dossier « Parcoursup » est validé, certains élèves montrent davantage de désintérêt, en particulier pour certains cours et donc sont plus régulièrement absents. Mme KIRCH ajoute que certains élèves vont en cours « à la carte » et qu'il serait peut être utile de pointer plus précisément ces « motifs personnels ».

Mme MEYER pense que la réforme pourrait avoir un effet sur ces absences de fin d'année en particulier pour les terminales.

Concernant les absences plus spécifiques au moment d'un devoir, il semble souhaitable qu'une politique commune de l'équipe pédagogique soit envisagée. Actuellement il est proposé aux élèves concernés une autre date pour qu'ils puissent être évalués, mais il est désagréable aux professeurs de devoir « courir après les élèves » pour cela. Certains sont restés donc « non notés ».

Mme THOLLET propose une réflexion commune à ce sujet, au moment de la pré-rentrée.

Le C.V.L.

Il existe une forte collaboration entre le CVL et la MDL ce qui permet une mise en commun tant pour le matériel que sur le versant des projets.

Victor CHASSERIAUD exprime le regret de ne pas avoir organisé cette année scolaire une journée solidaire.

Mme KIRCH fait remarquer que l'attitude de certains élèves au niveau du KAWATE n'est pas compréhensible et que cela doit évoluer.

Concernant la communication, il a été créé un compte INSTAGRAM.

Un concours « Eloquence » va être organisé l'année prochaine. Le CVL du lycée sera le support de l'organisation. Mme MEYER souhaiterait pouvoir organiser quelque chose en interne à ce sujet et demande qu'un contact soit établi avec l'équipe de « lettres » pour voir comment les choses peuvent s'articuler.

Il est noté le rôle important de l'animateur culturel pour le soutien et l'aide dans la réalisation des projets.

M. DJOUADOU souhaiterait que le CVL se fasse connaître un peu mieux auprès des enseignants. Il lui semble utile aussi d'impliquer davantage les élèves de 2de et de leur montrer l'intérêt de cette instance.

Concernant les votes pour les élections des membres, il est fait remarquer que 40% des élèves ont voté, ce qui est un assez bon taux de participation.

II.C – Bilan sorties/projets et voyages scolaires

Le bilan des sorties et voyage a été transmis aux membres du CA.

II.D – Bilan de l'infirmier et du C.E.S.C.

L'infirmier

L'année scolaire qui se termine a plutôt été « calme ».

On note toujours des consommations de cannabis et une augmentation des cas d'alcoolisation ayant conduit à une exclusion.

Le travail de l'infirmière scolaire est salué.

M. PIQUION regrette la raréfaction des médecins scolaires et la disparition des services de santé scolaire.

Il est vrai qu'il existe une vraie pénurie à ce niveau et que cela n'est pas sans poser problème pour la mise en place des PAI et PPS, notamment car le médecin ne peut pas tout voir.

La FCPE demande s'il existe un ratio par rapport au nombre d'élèves pour déterminer le nombre d'infirmière scolaire dans un établissement. Mme THIOLLET indique que le lycée est dans la norme.

Au sujet des PAI ou PAP, Mme MEYER regrette un manque de communication et de concertation, et plus spécifiquement pour les aménagements prévus.

Le C.E.S.C.

Le bilan des actions menées est positif. Les différents projets seront reconduits l'année prochaine.

Mme KIRCH demande si les professeurs qui auront en charge l'enseignement des S.N.T. pourraient être intégrés aux programmes de formation sur les dangers d'internet, car c'est un sujet qu'ils seront amenés à aborder avec leurs élèves.

La mise en place d'atelier de gestion du stress a été reconduite cette année sur la base du volontariat.

Concernant la formation (ou la remise à niveau) « premiers secours », Mme PAGENOT regrette que les demandes n'aboutissent pas. En réponse à cette remarque, il est indiqué que depuis cette année, 3 personnes au sein du lycée sont habilitées pour faire cette formation ce qui devrait permettre d'y accéder plus facilement.

II.E – Bilan de l'association sportive

Les professeurs sont satisfaits. Les résultats en handball et volleyball sont salués.

Concernant les créneaux horaires, il est regretté que des élèves ne puissent pas participer aux activités proposées en raison de leurs emplois du temps.

Les problèmes de transports restent récurrents. L'acquisition d'un minibus est de nouveau évoquée.

Un stage surf de 3 jours est proposé en septembre prochain : 24 élèves qui seront hébergés en bungalows. Ce stage sera conclu par la participation à un rassemblement académique.

L'association sportive a sollicité un soutien financier des associations de parents d'élèves afin d'alléger la participation des familles.

Pour soutenir ce projet et contribuer à son financement, le lycée souhaite faire un don de 500 € à l'association sportive.

Le don de de 500 € est approuvé à l'unanimité.

II.G – Manuels scolaires 2019/20

Mme KIRCH indique que les professeurs de mathématiques ne souhaitent pas tous utiliser un manuel de mathématiques et que de fait il n'est pas utile de doter tous les élèves de ce manuel.

Au sujet des manuels, M. PIQUION revient sur le fait que c'est la Région qui est concernée et que les modalités ne sont pas encore bien claires et que la manière dont les choses s'organisent n'est pas très satisfaisante. Certains élèves, en fonction des choix d'options, d'établissements, ... n'auront pas les mêmes besoins alors que la dotation financière de la région sera la même pour tous.

Les anciens manuels vont être remis à une association.

II - VIE EDUCATIVE

III.A – Voyages - sorties et projets scolaires

- Théâtre : Participation des familles aux différents spectacles et ateliers durant l'année scolaire 2019/20
 - * pour les élèves de 2^{nde} (option facultative théâtre) et les élèves de 1L et TL (option de spécialité) : 60 €

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Histoire des arts : Participation des familles aux différents spectacles et ateliers durant l'année scolaire 2019/20 :
 - * Option facultative théâtre en 2nde }
* Enseignement de spécialité HDA en 1L et TL } 15 € /élève

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Séjour à Naples pour les étudiants du B.T.S. N.D.R.C. : Pour Le projet « Naples » des BTS, des actions sont organisées par les étudiants pour permettre une réduction du coût. Une aide de la Région est probable. Le montant actuel de la participation des familles (250€) est approuvé à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Diminution du coût de participation des familles concernant le voyage à Düsseldorf qui aura lieu du 13 au 18 octobre 2019. La participation était initialement de 341.40 € ; elle a été réduite à 261.70 €/élève et 241.70€/élève boursier.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

III. B Demande d'autorisation d'encaisser et d'affecter le montant de la subvention d'aide au transport de la Direction Régionale de l'U.N.S.S destinée au championnat de France de Hand-Ball de janvier 2018

Pour le championnat de handball, l'Association sportive a reçu la subvention d'aide au transport de la Direction Régionale de l'UNSS. Le lycée avait avancé ce montant de 2 245,80€, c'est pourquoi l'association la lui reverse aujourd'hui.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

III.B – Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2019/20

Monsieur Liénart et Madame Thiollet expliquent que l'établissement est juridiquement l'employeur de plusieurs catégories de personnels, dont les assistants d'éducation (Assedus) et les auxiliaires de vie scolaire (AVS). A ce titre, il faut une autorisation du conseil d'administration pour les recruter. Le vote exprimé par le CA porte donc sur le nombre maximal de contrats que le chef d'établissement est autorisé à signer. Ce nombre est estimé à 20 contrats.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV - VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

IV.A – Contrats et conventions

- ❖ Convention d'adhésion au groupement de commandes fourniture de volailles fraîches et de lapins frais avec le lycée Berthelot de Châtelleraut

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

Dans le cadre de cette convention et par rapport à la qualité alimentaire, M. PIQUION évoque le souci des parents qui souhaiteraient que les marchés locaux soient privilégiés et qu'il soit fait un plus grand appel au bio. M. LIENART adhère à cette idée d'une amélioration de la qualité des aliments et précise que cela fait de plus en plus partie des critères de sélection.

- ❖ Convention d'hébergement de 11 élèves du lycée professionnel du Dolmen en stage d'immersion en B.T.S. N.D.R.C. du 23 au 27 septembre 2019

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention de vérification périodique de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail - Qualiconsult

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention de mutualisation des payes des assistants d'éducation

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention relative à l'utilisation des locaux du lycée du Bois d'Amour par le Conservatoire à rayonnement régional de Poitiers

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention d'hébergement des élèves du lycée professionnel de Chef-Boutonne en stage d'immersion en B.T.S. N.D.R.C. du 23 au 27 septembre 2019

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Contrat de location avec la société C.H.R. Numérique : solution E-pack hygiène

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention de stage pour l'accueil d'un élève de 1^{ère} bac pro laboratoire contrôle qualité du lycée de Kyoto

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Avenant au contrat avec la société Brunet

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- ❖ Convention de prêt d'une machine à pain avec le lycée Branly Châtellerauld

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV.B – D.B.M.

Monsieur Liénart présente les DO (Décisions de l'Ordonnateur) et DBM (Décision Budgétaires Modificatives) pour information. Il rappelle le principe selon lequel une décision budgétaire est pour information lorsqu'elle ne modifie pas les masses budgétaires par service – transfert d'une ligne à une autre par exemple – ou qu'elle insère dans le budget des ressources affectées – par exemple une subvention destinée à un usage précis.

Lorsque qu'une décision budgétaire modificative est dite pour vote, elle rajoute des prévisions de recettes et/ou des ouvertures de crédits non affectés ou bien elle transfère des crédits d'un service à un autre.

Il s'agit donc, dans le cas d'une DBM « pour vote », d'une modification substantielle du budget initial.

La demande présentée ce jour concerne une ouverture de crédit par prélèvement sur le fonds de roulement de 5 000,00€ destinée à couvrir des dépenses non prévues au budget initial. Il s'agit notamment d'acheter 10 matelas et 12 housses, un fauteuil pour un CPE, de mener un projet de location d'une ou plusieurs imprimantes à « basse consommation », etc...

La ligne serait ouverte au service ALO et imputée au domaine « divers ».

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV.C – Crédits pédagogiques globalisés

Les crédits globalisés en lycée peuvent être affectés à deux usages, les charges de droits de reprographie et les remboursements de frais de stages. L'affectation du reliquat de l'exercice 2018 et de l'enveloppe 2019 doit être soumise au conseil d'administration.

Le détail de la ventilation proposée est présenté dans l'acte.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV.D– Concessions de logement

L'affectation des logements de fonction est proposée à la collectivité de rattachement par le conseil d'administration. Monsieur Liénart précise la répartition pour l'année à venir en détaillant les logements et les occupants. Le nom du futur gestionnaire agent comptable n'est pas encore connu, mais le logement qui lui sera attribué reste le même. Les logements sont numérotés du sud au nord, de 1 à 8 et les fonctions des occupants, ainsi que leurs noms quand ils sont connus, sont précisés.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV.E – Véhicules de service

Un texte récent concernant l'usage des véhicules administratifs est paru au bulletin officiel (BOEN n°19 du 09/05/2019), il s'agit d'un rappel général des règles d'utilisation des véhicules de fonction et des véhicules de service. Monsieur Liénart précise que le lycée est uniquement concerné par les véhicules de service qui sont au nombre de trois, une 206 Peugeot, Un Renault Kangoo et une camionnette de type Fiat Ducato.

Les conditions générales d'usage des véhicules ne changent pas mais Monsieur Liénart précise que ce rappel est utile car des demandes peu conformes à la réglementation lui sont parfois adressées, notamment concernant « l'emprunt » du Fiat Ducato pour des activités personnelles. Ces demandes font toujours l'objet d'un refus mais cela n'est pas toujours bien compris de ses interlocuteurs. Monsieur Liénart précise par ailleurs que la responsabilité personnelle du conducteur du véhicule de service est toujours engagée en cas d'infraction aux règles du code de la route (excès de vitesse, téléphone au volant, stationnement irrégulier...) et que le lycée doit communiquer, en toutes circonstances, l'identité du conducteur du véhicule fautif aux autorités compétentes.

IV.F– Tarifs de restauration et d'hébergement 2019

En l'absence de décision récente de la commission permanente de la Région Aquitaine concernant les tarifs du lycée du Bois d'Amour, le conseil d'administration ne peut se prononcer sur la question ce jour.

IV.G – Modalités d'utilisation du fonds social

Le conseil d'administration doit se prononcer sur les modalités de mise en œuvre du fonds social lycéen et du fonds social des cantines. Monsieur Liénart expose donc la procédure et les modalités retenues pour sa mise en œuvre au lycée du Bois d'Amour. Cette dernière sera publiée avec l'acte du conseil d'administration.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

IV.H – Proposition d'échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires

Monsieur Liénart explique que les prélèvements automatiques, mis en œuvre au 1er janvier 2018 au lycée, comportent un échéancier des prélèvements et que ce dernier doit être soumis à délibération du conseil d'administration, il présente donc l'échéancier de l'année scolaire à venir.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

V – QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les badges ou cartes d'accès au lycée (portail et portillons) et au service de restauration, le principe de la caution est définitivement abandonné (sauf pour les cartes « cautionnées » encore en circulation qui seront naturellement remboursées): le premier badge (ou première carte) est gratuit et le second, en cas de perte ou de réparation, est facturé 6€. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Deux élèves de BTS NDRC présentent le projet « 4L TROPHY » dans lequel ils se sont engagés. Afin de soutenir leur projet et que les couleurs du lycée soient représentées, le lycée propose l'achat d'un sticker qui figurera sur le capot de la voiture. L'achat de l'emplacement de ce sticker (1000 €) est approuvé à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

Les débats sont clos, la séance est levée à 21h25.